

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boralex divulgue les résultats annuels de l'exercice financier 2016 et du 4^{ème} trimestre clos le 31 décembre 2016

Montréal, le 3 mars 2017 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) annonce aujourd'hui ses résultats financiers pour l'année 2016 ainsi que pour le 4^{ème} trimestre de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016. Pour l'année 2016, la Société enregistre une hausse de 12 % de sa production d'électricité à 2 441 GWh (ou de 8 % à 2 953 GWh en consolidation proportionnelle), entraînant une progression de 13 % de ses produits de la vente d'énergie à 299 M\$ (ou de 9 % à 354 M\$ selon la consolidation proportionnelle) et de 12 % de son BAIIA(A) à 189 M\$ (ou de 10 % à 231 M\$ selon la consolidation proportionnelle).

L'exercice qui se termine a été caractérisé par d'importantes transactions qui s'inscrivent dans la stratégie de croissance de l'entreprise ainsi que sa vision d'être un leader canadien dans le développement et l'exploitation d'énergie renouvelable en Amérique du Nord et en Europe. Commentant les réalisations de l'année 2016, Patrick Lemaire, président et chef de la direction a déclaré : « Malgré des résultats au quatrième trimestre en deçà de nos attentes en raison de conditions météorologiques particulièrement décevantes, nous terminons l'année 2016 en nous réjouissant de nos récentes acquisitions et de nos perspectives d'avenir. En effet, la capacité des employés de Boralex à continuellement dénicher des opportunités intéressantes et à alimenter notre portefeuille de projets laisse entrevoir une solide croissance à long terme au bénéfice de nos actionnaires et partenaires. »

Dans le cadre de l'acquisition du projet de *Niagara Region Wind Farm (NRWF)*, Boralex a procédé en janvier 2017 à l'émission de 10,4 millions nouvelles actions portant son total d'actions en circulation à 75,7 millions et représentant une augmentation de l'ordre de 16 %. Parallèlement, la flotte publique de Boralex passe à 57 millions d'actions, représentant plus de 75 % des actions en circulation.

Finalement, la marge brute d'autofinancement de Boralex se chiffre quant à elle à 128 M\$ (144 M\$ selon la consolidation proportionnelle) ce qui se compare à 128 M\$ (132 M\$ selon la consolidation proportionnelle) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015. Finalement, la perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex se chiffre à 2 M\$ (0,03 \$ par action) en comparaison avec une perte nette de 11 M\$ (0,21 \$ par action) en 2015, que ce soit selon les normes IFRS ou en consolidation proportionnelle.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	Exercices financiers terminés le 31 décembre			
	2016	2015	2016	2015
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
(en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)				
Production (GWh)	2 441	2 186	2 953	2 733
Produits de la vente d'énergie	299	266	354	324
BAIIA(A) ⁽²⁾	189	169	231	211
Marge du BAIIA(A) (%)	63	64	65	65
Résultat net	2	(8)	2	(8)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(2)	(11)	(2)	(11)
Par action (de base et dilué) (\$)	(0,03)	(0,21)	(0,03)	(0,21)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	148	114	162	127
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	128	128	144	132

(1) Ces chiffres sont ajustés en consolidation proportionnelle et cette mesure n'est pas conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport de gestion disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport de gestion disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport de gestion disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

Faits saillants du quatrième trimestre

Les résultats de ce trimestre sont en diminution par rapport à l'année précédente conséquence d'une baisse significative du régime éolien en France ainsi que par des conditions hydrauliques nettement inférieures aux moyennes historiques aux États-Unis.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	Périodes de trois mois closes les 31 décembre			
	2016	2015	2016	2015
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
(en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)				
Production (GWh)	596	643	730	774
Produits de la vente d'énergie	74	81	89	95
BAIIA(A) ⁽²⁾	47	53	57	64
Marge du BAIIA(A) (%)	63	66	64	67
Résultat net	(4)	6	2	6
Résultat net attribuable aux actionnaires	(5)	6	1	6
Par action (de base et dilué) (\$)	(0,07)	0,09	0,02	0,09
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	29	30	34	46
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	28	37	36	46

Notes (1), (2) et (3) idem au tableau précédent.

Ainsi, au cours du quatrième trimestre, Boralex a annoncé au Canada l'acquisition du projet éolien de *Niagara Region Wind Farm* (230 MW) se traduisant par une augmentation immédiate de sa puissance installée de 20 %. L'entreprise a également créée, en partenariat avec un développeur albertain, la société *Alberta Renewable Power Limited Partnership*, qui entend se qualifier et participer en 2017 à la première tranche de 400 MW de l'appel d'offres d'énergies renouvelables récemment annoncé en Alberta. Avec un objectif de plus de 5 000 MW pour cette province, cette décision s'avère stratégique dans le positionnement actuel et futur de Boralex sur le marché albertain.

En Europe, Boralex a mis en service les sites éoliens de Touvent (14 MW) ainsi que la première phase du site éolien de Plateau de Savernat (12 MW) dans la seconde moitié de l'année. Dans le contexte d'un environnement réglementaire évoluant rapidement en France, Boralex dispose en fin d'année de 87 MW de projets éoliens dont les permis de construction sont purgés de tout recours, un privilège d'interconnexion garanti ainsi que d'un tarif fixe prédéterminé assorti d'un contrat de 15 ans. Au même moment, Boralex a également déposé des demandes de permis de construction et de tarif fixe prédéterminé pour 235 MW supplémentaires d'énergie éolienne.

Ces projets, ainsi que d'autres opportunités tant au Canada qu'en Europe, supportent aisément les objectifs de croissance à long terme de Boralex.

Perspectives

L'exercice 2017 donnera lieu à une croissance des résultats d'exploitation du secteur éolien de Boralex qui sera stimulé par la contribution des 270 MW de puissance mise en service ou acquise au cours de 2016, dont les 230 MW de NRWF et les 76 MW prévus être mis en service en cours d'année au Canada et en France.

Ainsi, d'ici la fin de l'exercice 2017, cinq nouveaux sites éoliens seront mis en service, soit le site de Moose Lake (15 MW) en Colombie-Britannique ainsi que les sites français de Voie des Monts (10 MW), Artois (23 MW), Mont de Bagny (24 MW) et Plateau de Savernat-phase II (4 MW). De plus, le site hydroélectrique de Yellow Falls (16 MW) sera mis en service en Ontario.

À plus long terme, Boralex est confiante de poursuivre la réalisation d'une portion importante de son portefeuille de projets qui lui permettra d'atteindre son objectif d'avoir une base d'actifs de plus de 2 000 MW à la fin de 2020, soit une croissance de près de 50 % par rapport à son niveau actuel.

Déclaration et augmentation du dividende

Suite à la clôture de la transaction d'acquisition de NRWF le 18 janvier dernier, et en raison de sa confiance dans les perspectives futures de Boralex, le conseil d'administration de la Société a déclaré le 1^{er} février dernier un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Ce dernier sera versé le 15 mars 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 février 2017. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

Ainsi, le dividende trimestriel passe de 0,14 \$ par action ordinaire à 0,15 \$ reflétant une augmentation de l'ordre de 7,1 %.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les règlementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport de gestion contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise en IFRS et en consolidation proportionnelle le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour inclure d'autres éléments. La marge brute d'autofinancement correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.

La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Consolidation proportionnelle

Le rapport de gestion contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Selon la méthode de consolidation proportionnelle, qui n'est plus permise en vertu des IFRS, les postes Participations dans les Coentreprises et Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises sont éliminés et remplacés par la part de Boralex (50 %) dans tous les postes aux états financiers (revenus, dépenses, actifs et passifs). Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Cusson
Directrice,
Affaires publiques et communications
Boralex Inc.
(514) 985-1353
julie.cusson@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex Inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com